



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_003\_2024**

► **OBJET : Point n° 3 - ACQUISITION 1241 CHEMIN DES BOUTATS - COMMUNE ASSOCIÉE DE LOCHÉ**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.  
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.  
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jacques TOURNY**

La Ville de MÂCON a été informée par l'étude notariale PARIS et Associés de la cession d'une maison située au 1241 chemin des Boutats, sur la commune associée de LOCHÉ.

Ce bien se situe au croisement du chemin des Boutats et de la route de Vinzelles. Il est également contigu à un espace public au cœur du village : le parvis de l'église et ses abords, le monument aux morts et le cimetière.

Au regard de cette situation stratégique, il apparaît nécessaire pour la collectivité d'acquérir la propriété de ce bien afin d'en maîtriser la destination et envisager pour l'avenir, sur ce périmètre, un programme d'aménagement de l'espace public.

Aussi, il est proposé d'acquérir auprès de l'indivision GONET l'immeuble situé 1241 chemin des Boutats, d'une surface habitable d'environ 60 m<sup>2</sup>, comprenant une cave, un grenier et une dépendance, ainsi que le

terrain attenant, le tout cadastré H 1075, H 1087, H 1077 et H 173, d'une superficie totale de 450 m<sup>2</sup>.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la SARL PARIS et Associés, notaires à MÂCON, d'acquérir l'immeuble et le terrain attenant situé 1241 chemin des Boutats à LOCHÉ en date du 13 février 2024,

Vu le plan cadastral,

Vu l'avis de la Commission Consultative de LOCHÉ en date du 29 février 2024,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 20/02/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jacques TOURNY,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de l'indivision GONET, l'immeuble situé 1241 chemin des Boutats à LOCHÉ et le terrain attenant, le tout cadastré H 1075, H 1087, H 1077 et H 173, d'une superficie totale de 450 m<sup>2</sup>,
- de fixer le prix de cette acquisition à 110 000,00 € incluant les honoraires de négociation fixés à 4 000,00 €,
- de charger la SARL PARIS et Associés, notaires à MÂCON, de la rédaction de l'acte de translation de propriété, les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir étant à la charge de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire